

RESOLUTION
du député Benoît Blanchet, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant de délégation à
commission (14.09.2012) 7.015

Je demande, en tant que président des affaires extérieures du Grand Conseil, que cette délégation devienne une commission et qu'elle soit composée non plus de 7 membres mais de 13, comme les autres commissions thématiques.

La délégation est sujette à l'augmentation d'objets intercantonaux et le suivi de ceux-ci demande une présence régulière afin d'entretenir des relations interparlementaires constructives.

De plus, la DAE n'est toujours pas respectée ni prise au sérieux par le Gouvernement, notamment lors des consultations des accords intercantonaux et lors du rapport annuel des relations extra-cantoniales que le Gouvernement doit (selon l'art. 3 de la CoParl) rédiger une fois par année. La DAE attend ce rapport depuis l'entrée en vigueur de la CoParl, soit 2010.

Ce manque de considérations est flagrant lorsque le président de la DAE reçoit les dossiers du canton de Genève et que rien n'est transmis par le Gouvernement. Si cette délégation devient une commission permanente, elle sera considérée comme partenaire du Conseil d'Etat au même titre que les commissions actuelles, partenaire qu'elle souhaiterait déjà être!

Une organisation interne en sous-commissions serait organisée par la commission elle-même afin de participer à toutes les CIP (conférences interparlementaires), ainsi qu'aux commissions intercantoniales permanentes de contrôle.

Conclusion:

Je demande donc au Grand Conseil qu'il accepte de transformer cette délégation en commission aux affaires extérieures, composée de 13 membres, comme les autres commissions thématiques.

Sion, le 14 septembre 2012
(11h53)

Benoît Blanchet, député,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)